

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Drogue

nord-américains, affirme la GRC, l'utilisation de tous les genres de drogues est en expansion et en progression constante, et Montréal ne fait pas exception à la règle.

Il ne faut pas de doute non plus, aux yeux de la police, que des réseaux criminels dirigent ce lucratif commerce. La GRC estime que 87 % des profits des organisations criminelles proviennent du trafic de la drogue.

L'argent sort rapidement du pays avec le concours d'experts en évènements fiscaux.

Les services policiers ont aussi noté, depuis quelques années, des mutations importantes dans le contrôle du trafic. « Il est à noter que des membres des colonies ethniques montréalaises correspondent aux pays producteurs des différentes drogues, tentent d'effectuer des prises de contrôle », note la GRC. C'est le cas, croit-on, de la production provenant de l'Iran et de la Colombie.

Du fait même de la présence du crime organisé dans le trafic de la drogue, le SPUCM conclut à l'absolue nécessité de coordonner les interventions des corps de police. « Les services policiers qui oeuvrent dans le domaine des stupéfiants sur le territoire de la CUM et en périphérie n'agissent pas de façon concertée. Les rôles de chacun, affirment le SPUCM, qui pourraient être complémentaires, mériteraient d'être clarifiés et mieux canalisés vers un objectif de contrôle des marchés. »

Ni la GRC, ni la SQ ne répondent de front à cette conclusion, grave, du SPUCM. L'une et l'autre affirment qu'elles coordonnent leur lutte en échangeant entre les escouades spécialisées des autres corps de police des renseignements.

◆ Haïti

L'ex-ministre Hubert de Ronceray, qui vient de passer un mois en prison après avoir appuyé les jeunes exigeant un changement de régime, est d'avis que « avec une dictature qui a érigé le terrorisme en institution, un changement immédiat risque de créer un chaos si l'armée ne prend pas ses responsabilités ».

Le président-fondateur de la Ligue haïtienne des droits humains, M. Gérard Gourgue, et le président du Parti social chrétien d'Haïti, l'avocat Grégoire Eugène, sont aussi du même avis.

Le second, un avocat qui a enseigné à l'Université d'Haïti, préside le seul parti haïtien officiellement reconnu par le gouvernement. Il estime cependant que « pour l'instant, les deux seules forces organisées au pays sont l'Église et l'armée ».

M. Eugène compare son parti à la Démocratie chrétienne d'Italie. Il a refusé de s'allier à un autre opposant au régime, vivant celui-ci dans la clandestinité, M. Sylvio Claude.

M. Claude est cependant beaucoup plus connu du peuple haïtien que M. Eugène, même s'il vit dans la clandestinité. Ce pasteur populiste a été emprisonné à plusieurs reprises et il a dû passer du temps hors du pays. Son courage est partout souligné même si peu voient en lui l'homme de demain.

M. Claude s'était présenté aux législatives de 1979, contre Mme Max Adolphe, chef des tontons macoutes et désignée par François Duvalier comme « l'oncle suprême ».

Cette année-là, M. Duvalier a fait élire 57 députés sur 58 et c'est d'ailleurs ce « scandale » qui a poussé M.

Eugène en politique activement. Un seul dissident, M. Lerouge, a été élu au Cap-Haïtien, qui a toujours fait honneur à sa réputation d'indépendance.

Un autre homme est prêt à jouer un rôle si Jean-Claude Duvalier part, et c'est celui qui a fondé il y a sept ans la Ligue haïtienne des droits humains.

« La Ligue est au-dessus des partis politiques. Mais si la crise se présentait d'une façon particulièrement aigue et que nous devions être une formule de ralliement, il est certain que nous sommes bien placés ».

M. Gourgue qui, entre son travail pour faire libérer les Haïtiens arrêtés sans motif, dirige deux écoles privées à Port-au-Prince, avoue que « 29 ans de duvaliérisme c'est éreintant ».

Lorsque le DEVOIR l'a rencontré il y a quelques jours dans sa maison de Port-au-Prince, M. Gourgue a reçu la visite de M. Jean-Paul Duperval, un agronome de 33 ans en chômage qui venait de sortir de prison. M. Duperval a signé il y a deux semaines dans l'hebdomadaire *Le petit samedi soir* un texte réclamant une amnistie générale pour les détenus politiques et dénonçant à l'avance les élections législatives prévues pour 1987. Quelques jours plus tard, il était arrêté « vers midi et demi alors que je rentrais chez moi ».

« J'ai été abordé par deux civils qui m'ont fait monter dans leur voiture. J'ai été conduit à la caserne (caserne Dessalines de Port-au-Prince) et enfermé presque nu dans une cellule individuelle. »

Il poursuit : « Le lendemain, j'ai été interrogé et accusé d'être un des principaux distributeurs de tracts, et d'avoir été en contact avec Lionel Lainé (un médecin qui est rentré de New-York et aurait succombé à des blessures). »

« Je n'ai pas été battu. J'ai été libéré cinq jours plus tard », a-t-il dit. M. Duperval avait déjà été emprisonné auparavant, de novembre 1984 à avril 1985.

M. Gourgue est « disponible » parce qu'il constate la faiblesse de la relève à l'intérieur du pays le plus pauvre de l'hémisphère. (Le salaire annuel moyen y est de \$300 par année mais pour 75 % de la population, il est plus près de \$100.)

Par ailleurs, en Haïti, l'on sait que les « voix de l'extérieur » sont nombreuses mais la grande majorité, y compris à l'intérieur de l'Église, pense comme M. Gourgue que « celui qui n'a pas survécu, on voit mal comment il pourrait revenir en première loge ».

Un nom revient cependant inégalement lorsqu'il est question de relève en Haïti, celui de M. Marc Bazin, attaché à la Banque mondiale aux États-Unis mais qui a été dépeché comme ministre des Finances à Port-au-Prince il y a six ans. (Un tiers du budget haïtien provient de l'aide internationale et, dans ce contexte le rôle de la Banque mondiale y revêt une importance exceptionnelle.)

Le séjour de M. Bazin au Palais national fut bref et il n'appréciait notamment pas la présence de l'épouse de M. Duvalier, Mme Michèle Bennett-Duvalier, aux réunions du conseil des ministres.

M. Bazin n'en jouit pas moins d'une solide réputation et sa compétence est partout soulignée. M. Gourgue le qualifie de « Mister Clean » mais ajoute du même souffle que « c'est mon ami ».

M. De Ronceray estime pour sa part que ceux qui sont à l'extérieur sont « réduits au tapage verbal ». Mais sur M. Bazin, il dit que « il est un technicien de renommée internationale, une réserve technique qu'il ne faut jamais perdre de vue ».

C'est à l'extérieur néanmoins que se trouvent les partis les mieux organisés, notamment l'UFOPADA et le RDNP. Le Rassemblements dé-

mocratiques nationaux progressistes qui est particulièrement présent en Guyane française mais revendique une activité dans une vingtaine de pays.

Quant à l'Union des forces démocratiques et patriotiques haïtiennes, son président, M. Serge Gilles, et son siège social sont à Paris. Elle est active également aux États-Unis (à New-York), en République dominicaine et au Canada (à Montréal). Les deux filles de M. Gilles sont à Montréal, dont une, qui étudie à l'Université McGill, est la vice-présidente de la formation.

L'UFOPADA défend une idéologie de gauche qui n'a jamais pu se développer en Haïti.

La situation actuelle est à ce point difficile que le président du seul parti reconnu, M. Eugène, se demande « jusqu'où je peux aller comme opposition ». Il reconnaît être dans la quasi-impossibilité de faire du recrutement.

M. Eugène sait que sa crédibilité en a pris un coup lorsqu'il a accepté la requête du gouvernement d'inscrire son parti, approuvant implicitement la nouvelle loi de M. Duvalier sur les partis et sanctionnant d'une certaine manière, la « présidence à vie ». Aujourd'hui, il dénonce la présidence à vie et, encore davantage, « le contraste entre les bidonvilles et les villas ».

Pour sa part, M. de Ronceray serait prêt à faire place, au sein d'une équipe qu'il dirigerait, à « certaines réserves parmi les ordures » du régime actuel.

À SUIVRE

◆ De Ronceray

resté, a participé à l'entrevue. M. de Ronceray est bien connu à l'étranger, ayant étudié à l'Université Laval de Québec et, surtout, ayant représenté son gouvernement durant deux ans et demi à l'Unesco. Mais les Haïtiens le connaissent bien également car il fut nommé vice-ministre de l'Éducation en 1971 et ministre des Affaires sociales en 1978.

Les liens de M. de Ronceray avec la famille Duvalier sont profonds : lorsqu'il avait 19 ans, il était proche de François Duvalier et « j'ai subi son influence intellectuelle », « papa Doc » ralliait alors beaucoup d'Haïtiens avec sa philosophie du « noïrisme ».

Lorsque M. Duvalier a pris le pouvoir en 1957, M. de Ronceray était au Canada. À son retour, le président lui a demandé de se joindre à lui mais le sociologue a décliné même si « plusieurs de mes amis étaient devenus ministres ».

« La violence du régime me répugnait », a-t-il déclaré en ajoutant que « ma formation scientifique » me conduisait ailleurs. M. de Ronceray a en effet fondé peu après le Centre haïtien d'investigations sociales (CHISS) (où il continue de travailler aujourd'hui).

À la mort de François Duvalier, en 1971, M. de Ronceray était « très proche » du fils, Jean-Claude, à qui il enseignait le droit et les sciences économiques.

« Il (Jean-Claude) m'a nommé vice-ministre de l'Éducation et je n'étais pas mécontent », se rappelle M. de Ronceray en ajoutant que l'espoir « de faire passer mes idées » fut de courte durée parce que « je me suis heurtée à la vieille garde du père qui redoutait une nouvelle éradication de technocrates ».

En 1976, M. de Ronceray se retrouve représentant de son pays à l'Unesco, d'où il est rappelé deux ans plus tard, pour être nommé ministre des Affaires sociales, à un moment où des grèves faisaient rage dans le pays.

Effectivement, M. de Ronceray connut des moments difficiles et c'est sous son règne que fut durement matée la grève des ouvriers du ciment d'Haïti, qui protestaient con-

tre les conditions de travail qui faisaient d'eux des candidats idéaux à la tuberculose. L'époque fut aussi marquée par l'assassinat du journaliste Gasner Raymond, qui suivait de près les ouvriers du ciment.

Mais en 1980, le désaccord entre M. de Ronceray et son président prit des proportions dramatiques et M. de Ronceray s'est retrouvé du côté des opposants au régime.

« Je n'ai pas revu Jean-Claude depuis en dépit de ses invitations. Je n'ai pas cédé », a-t-il expliqué au DEVOIR.

Aujourd'hui, à 53 ans, le politicien dit sans ambages qu'il est sur les rangs pour la présidence. Il souhaite que l'armée intervienne et, tout en sachant bien que les États-Unis ne peuvent faire le sale boulot à notre place », il est heureux de voir que les « États-Unis défont des principes démocratiques qui font qu'ils rejoignent les opposants intérieurs ».

Certains observateurs voient en M. de Ronceray « l'homme des États-Unis ». Cependant, même si M. de Ronceray et les responsables de l'ambassade à Port-au-Prince restent en « contact étroit », les États-Unis réfutent cette théorie.

S'il devenait un jour président du pays, M. de Ronceray commencerait par « libérer l'information et établir un régime démocratique avec différents partis politiques ».

Sa grande priorité serait le développement rural (plus de 80 % de la population vit ou survit de l'agriculture mais le secteur a été négligé au profit de l'industrialisation concentrée à Port-au-Prince).

En matière de droits humains, M. de Ronceray fait une distinction entre les criminels, qui sont dangereux pour la communauté internationale et doivent être jugés peu importe où ils se trouvent et les voleurs qui ont à régler leurs comptes mais avec leur pays. Il sait que les jeunes exigent que certains hommes (Roger Lafontant) soient jugés.

Pour sa part, M. de Ronceray est d'avis que « les changements les plus radicaux ne peuvent se payer le luxe d'un coup de balai total ». Il garderait donc certaines des personnes qui ont servi sous M. Duvalier.

◆ Délégué

Pour l'avoir connu de longue date, M. Rémillard n'a qu'admiration pour les « qualités personnelles » qui ont permis à Jean-Louis Roy de faire du Devoir ce qu'il est maintenant et ce qu'il a toujours été dans l'histoire de notre société. « Et d'avoir fait en sorte que pendant les cinq ans qu'il a dirigé le Devoir, il a su s'imposer comme l'un des journalistes les plus réputés du Canada ».

Lecteur assidu du Devoir, le ministre des Relations internationales est resté impressionné par la capacité d'éditorialiste que Jean-Louis Roy a démontrée au cours des cinq dernières années et par le jugement avec lequel il a traité les dossiers les plus complexes. Enfin, l'expert en droit constitutionnel du gouvernement Bourassa se félicite du choix de Jean-Louis Roy, parce qu'il compte que la « diplomatie et la pondération » qui caractérisent ses rapports avec les êtres, lui seront d'un grand secours dans la nouvelle carrière qu'il entreprend.

Aussitôt que le conseil des ministres aura entériné la nomination de M. Roy, le ministre des Relations internationales en informera le gouvernement français. Concrètement, c'est le délégué général du Québec par intérim, M. Claude Roquet, qui sollicitera un rendez-vous avec le ministre français des Affaires extérieures, M. Dumas, et se rendra au Quai d'Orsay pour lui communiquer la bonne nouvelle. Car en principe, la nomination du délégué général du Québec à Paris requiert l'assentiment du gouvernement français.

C'est par une brève notice, signée par Jean-Louis Roy, que les journa-

listes de Devoir ont appris, avec étonnement la démission de leur directeur. Le choc passé, les journalistes ont pris quelques instants de relâche pour discuter le coup et spéculer sur l'avenir de l'entreprise. Il est permis de croire que dès aujourd'hui, le syndicat des employés de la rédaction prendra des mesures qui s'imposent, pour s'assurer que les journalistes seront consultés à travers le processus de succession. L'on s'attend à ce que le conseil d'administration mette en place une direction intérimaire, dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur, une affaire de quelques mois.

Le Devoir a été fondé en janvier 1910 et c'est Henri Bourassa qui en fut le premier directeur. Seulement quatre autres directeurs lui ont depuis succédé: MM. Georges Pellerin, Gérard Fillion, Claude Ryan et Jean-Louis Roy.

◆ Loi 101

pendant à l'examen à la satisfaction de la commission scolaire. Seul le ministre peut autoriser une dérogation à cette règle ».

Le ministre de l'Éducation pourrait donc, de son propre chef, décider d'admettre, par exception, aux examens du MEQ des élèves qui, aux termes de la loi 101, ne pouvaient être « légalement inscrits dans une école ». Ce serait l'amnistie générale. L'opération comporte cependant un risque évident : le ministre de l'Éducation se verrait sans doute accusé d'utiliser un règlement pour faire indirectement ce que la loi ne lui permet pas de faire directement.

Quant il utilise ce même pouvoir au bénéfice des élèves inscrits au cours par correspondance, au moins ceux-ci n'ont-ils d'aucune manière contourné la loi. Or dans le cas de l'enseignement en anglais, le règlement est clair : un organisme scolaire doit avant d'inscrire un enfant s'assurer que cet enfant possède « une déclaration d'admissibilité » et il ne peut inscrire à l'école que l'élève qui « répond aux critères fixés par la loi et les règlements ».

La voie de l'exception apparaît en fait fort difficile à justifier moralement et politiquement. On recommanderait littéralement l'illégalité. Comment, à long terme, espérer alors le respect de la loi ? Comment justifier cette amnistie auprès de tous ces parents qui, eux, ont accepté, souvent douloureusement, de respecter la loi ?

En réalité, il est peu probable que le ministre de l'Éducation emprunte cette voie car dès mai 1983, M. Ryan a indiqué publiquement qu'il la refusait. Toutes ses recommandations au gouvernement d'alors allaient dans le sens d'une loi générale modifiant la loi 101 elle-même de manière à y élargir les critères d'accès à l'école anglaise.

Sa recommandation la plus importante, mais en même temps la plus ambiguë, consistait à amender la loi 101 de manière « à autoriser dorénavant l'admission à l'école anglaise des enfants de parents établis au Québec avant l'entrée en vigueur de la loi 101 et qui, sans avoir reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec ou ailleurs, ont établi à la satisfaction du ministre ou de la Commission d'appel que l'admission de leurs enfants à l'école anglaise se justifie pour des motifs sérieux d'ordre familial, social ou humanitaire ».

Une telle disposition reviendrait en somme à conférer au ministre ou à la Commission d'appel des pouvoirs discrétionnaires. On introduirait ainsi dans la loi un régime juridique que l'Assemblée nationale, fort de l'expérience de la loi 22, avait délibérément écarté parce que jugé impraticable. La loi 22 permettait précisément aux enfants possédant une connaissance « suffisante » de l'anglais — un critère subjectif — de fréquenter l'école anglaise. Pour conférer quelque objectivité à ce cri-

tère, on a prévu les tests qui, on le sait, ont contribué à la perte du gouvernement Bourassa.

Pour assurer le principe de l'égalité de tous devant la loi, — principe capital dans une démocratie régie par une Charte des droits et libertés — il faudrait par ailleurs que le ministre ou la Commission d'appel viennent à définir la nature de ces « motifs sérieux d'ordre familial, social ou humanitaire », bref à préciser ses critères de jugement. Le législateur se trouverait donc en quelque sorte à déléguer son pouvoir de légiférer.

La loi 101 veut permettre l'accès à l'école anglaise aux membres de la communauté anglophone. Or les critères actuels de la loi 101 ne permettent d'atteindre cet objectif qu'imparfaitement. M. Ryan est pour sa part convaincu que des enfants ne répondant pas à ces critères mécaniques sont malgré tout les enfants de « parents intégrés à toutes fins utiles à la communauté anglophone ». Il voudrait donc trouver de nouveaux critères qui permettent à la loi de mieux atteindre son objectif et régler du coup le problème des illégaux.

La difficulté, c'est qu'en empruntant cette voie, M. Ryan obligera son parti à refaire une fois de plus le débat de la loi 22 et de la loi 101. Reste à savoir si son chef et ses collègues du conseil des ministres sont prêts à prendre ce risque.

◆ Challenger

que 550,000 litres d'oxygène liquide, un des mélanges potentiellement les plus explosifs que l'homme puisse concevoir.

M. Moore, les traits tirés, a insisté dans une conférence de presse sur le fait que rien ne laissait soupçonner peu après le tir qu'une telle catastrophe allait survenir.

Le lancement, retardé à plusieurs reprises ces derniers jours à cause de la météo et de pépins techniques, avait eu lieu par un temps superbe mais après une nuit de grands froids qui avait couvert de glace la tour de contrôle et certaines parties de la navette.

Cette mission devait être la 25e d'un cargo de l'espace depuis le début du programme, en avril 1981. C'était le dixième vol prévu pour Challenger, une des quatre navettes américaines — avec Columbia, Discovery et Atlantis.

Au cours de cette mission d'une durée prévue de 6 jours, Challenger devait déployer un satellite de communication pour la NASA et étudier la comète de Halley avec un véhicule autonome d'observation, le Spartan.

Dans toutes les écoles américaines, l'attention de millions d'écoliers et d'enseignants était concentrée sur le premier astro-prof, Christa McAuliffe, 37 ans, choisie parmi plus de 11,000 professeurs candidats à un vol dans l'espace.

Ses parents, son mari Steve et leurs deux enfants Scott et Caroline ont assisté au drame au centre Kennedy. D'abord incrédules, ils ont mis près d'une minute à réaliser ce qui venait de se passer, avant de s'effondrer en larmes.

La stupeur et la consternation régnaient également dans les centres de contrôle de Houston (Texas) et du Cap Canaveral, où les techniciens étaient complètement sonnés par l'accident et avaient reçu l'ordre de ne rien dire.

À ce jour, aucun accident mortel n'avait été enregistré au cours des 56 vols spatiaux habités américains. Le 27 janvier 1967, trois astronautes d'une cabine Apollo étaient morts brûlés sur un pas de tir du Cap Canaveral lors d'un exercice d'entraînement.

Pour M. Mulroney, la « perte de vie si tragique » de « ces merveilleux représentants » du peuple américain est une énorme tragédie.

TELEVISION

- 12h00**
 - 1) PREMIERE EDITION
 - 2) THE NEWS
 - 3) LE MONDE
 - 4) MIDDAY
 - 5) SUPER PASSWORD
 - 6) WYNNY NEWS — 7 AT NOON
 - 7) THE FLINTSTONES
 - 8) RYAN'S HOPE
 - 9) ICI MONTRÉAL
 - 10) LE JEU DU FAUCON
 - 11) THE GOLDRUSH
- 12h05**
 - 12) FARIBOLES
- 12h10**
 - 13) ACROSS THE FENCE
- 12h15**
 - 14) CINÉ-QUIZ
 - 15) UN APPEL AU SECOURS. (2h, 15)
- 12h20**
 - 16) TÉLEXARTS
- 12h25**
 - 17) LE 9 VOUS INFORME
- 12h30**
 - 18) VIVRE À TROIS
 - 19) JEAN ET CHRISY VEULENT CONVAINCRE Jacques et Chrissy veulent convaincre Janet de faire de l'exercice. Elles lui présentent un professeur de conditionnement physique.
 - 20) THE YOUNG & THE RESTLESS
 - 21) SEARCH FOR TOMORROW
 - 22) MIDDAY NEWSLINE
 - 23) LOVING
 - 24) PULSE 12:30
 - 25) L'ENAP PRÉSENTE
 - 26) LES NOUVEAUX JEUX DE 20 HEURES
- 12h37**
 - 27) TERRE HUMAINE
 - 28) Véronique est invitée à souper chez les Jacquemin. Le jeune François a disparu. REPRIS.
 - 29) ALL MY CHILDREN
 - 30) DAYS OF OUR LIVES
 - 31) COMMUNITY NOTES 1:00
 - 32) LIFETIME
 - 33) L'ivresse au volant; interview avec Chris Ever-Lloyd. (1h.)
 - 34) QUÉBEC SCHOOL TELECAST
 - 35) LA CHANCE AUX CHANSONS
- 13h00**
 - 36) AU JOUR LE JOUR
 - 37) AS THE WORLD TURNS
 - 38) LE MARCHÉ AUX
- IMAGES**
 - 39) Reprise de 10h30
 - 40) ITINÉRAIRES
- 13h50**
 - 41) DALLAS
 - 42) ANOTHER WORLD
 - 43) ONE LIFE TO LIVE
 - 44) MARIA'S LOVERS
- 14h15**
 - 45) LES HORS-LA-LOI
- 14h30**
 - 46) LE TEMPS DE VIVRE
 - 47) CAPITOL
 - 48) L'ARRIÈRE, CONTINENT EN CRISE
 - 49) LE CRI D'UN PEUPLE
 - 50) DANIEL BOONE
 - 51) L'ACCUSATION. (1h.)
 - 52) TERRAIN D'ENTENTE
 - 53) LAP QUILTING WITH GEORGIA BONESTEL
 - 54) TÉLÉFILM
- 15h00**
 - 55) GUIDING LIGHT
 - 56) CORONATION STREET
 - 57) MASK
 - 58) GENERAL HOSPITAL
 - 59) ON N'A PAS TOUT VU
 - 60) HE-MAN
 - 61) OPEN STUDIO
- 15h30**
 - 62) LES SATELLIPOPETTES
 - 63) PARENTING
 - 64) VOLTRON
 - 65) ODYSSEY
 - 66) LA BANDE À NIMÉ
 - 67) BLOC-NOTES
 - 68) SCOOBY DOO
 - 69) THE SECRET CITY
- 16h00**
 - 70) FÉLIX ET CIBOULETTE
 - 71) DYNASTY
 - 72) REVUE VIDÉO
 - 73) HAPPY DAYS
 - 74) LOVE CONNECTION
 - 75) SCOOBY DOO
 - 76) WHEEL OF FORTUNE
 - 77) THE AFTER SCHOOL SPECIAL
 - 78) LES SATELLIPOPETTES
 - 79) MUSIC VISION

- 17h30**
 - 80) ENQUÊTES SUR LES ENFANTS MAL-AIMÉS
 - 81) TRANSFORMERS
 - 82) SESAME STREET
 - 83) RADIO-FRANCE-INTERNATIONALE
 - 84) CHILDREN OF FIRE MOUNTAIN
 - 85) LA MAÎTRESSE FEMME
 - 86) AU JEU
 - 87) JOSÉE CUSON ET SERGE THIÉRIOT. De l'école Aux quatre vents de Mascouche (dern. de 2).
 - 88) GALAXIE
 - 89) WONDERSTRUCK
 - 90) DIVORCE COURT
 - 91) BEWITCHED
 - 92) THE \$100,000 PYRAMID
 - 93) TAKE A BREAK
 - 94) QUESTIONS
 - 95) ARGENT
 - 96) Reprise de lundi, 19h30
 - 97) G.I. JOE
 - 98) LE VILLAGE DANS LES NUAGES
 - 99) INSPECTOR GADGET
 - 100) WHEEL OF FORTUNE
 - 101) J'APPRENDS LE SKI DE FOND
 - 102) LE TRAIN DE 5 HEURES
 - 103) BENSON
 - 104) MONTRÉAL EN DIRECT
 - 105) VIDEO HITS
 - 106) JEPARDY
 - 107) THE COPPER
 - 108) WKRP IN CINCINNATI
 - 109) QUINCY
 - 110) THE PRICE IS RIGHT
 - 111) REVE DE LA SCIENCE
 - 112) MILLE ANS AU-DESSOUS DES MERS. — Quand on sait que 60 pour cent de la population de la Hollande vit au-dessous du niveau de la mer, on comprend que ce pays se nomme aussi les Pays-Bas. Les Hollandais ont développé une compétence technique originale pour permettre de gagner constamment du terrain sur la mer qu'ils stoppent par des dunes, des digues et des barrages. (1h.)
 - 113) DIFF'RENT STROKES
 - 114) MR. ROGERS' NEIGHBORHOOD
 - 115) ARCHEOLOGIE DANS LE NORD
 - 116) MR. WIZZARD
 - 117) LES AMOURS DES ANNÉES FOLLES
- 17h00**
 - 118) LE TRAIN DE 5 HEURES
 - 119) BENSON
 - 120) MONTRÉAL EN DIRECT
 - 121) VIDEO HITS
 - 122) JEPARDY
 - 123) THE COPPER
 - 124) WKRP IN CINCINNATI
 - 125) QUINCY
 - 126) THE PRICE IS RIGHT
 - 127) REVE DE LA SCIENCE
 - 128) MILLE ANS AU-DESSOUS DES MERS. — Quand on sait que 60 pour cent de la population de la Hollande vit au-dessous du niveau de la mer, on comprend que ce pays se nomme aussi les Pays-Bas. Les Hollandais ont développé une compétence technique originale pour permettre de gagner constamment du terrain sur la mer qu'ils stoppent par des dunes, des digues et des barrages. (1h.)
 - 129) DIFF'RENT STROKES
 - 130) MR. ROGERS' NEIGHBORHOOD
 - 131) ARCHEOLOGIE DANS LE NORD
 - 132) MR. WIZZARD
 - 133) LES AMOURS DES ANNÉES FOLLES
- 17h15**
 - 134) LES AMOURS DES ANNÉES FOLLES

- 17h30**
 - 135) PEOPLE'S COURT
 - 136) THREE'S COMPANY
 - 137) THE NEW NEWLYWED GAME
 - 138) BENSON
 - 139) TOO CLOSE FOR COMFORT
 - 140) NEWS CENTER 22
 - 141) 3-2-1 CONTACT
 - 142) THE JOURNAL
 - 143) BREAKAWAY: LADIES FROM THE SKY
 - 144) CE SOIR
 - 145) THE NEWS
 - 146) LE MONDE
 - 147) THE PRICE IS RIGHT
 - 148) NIGHTLY NEWS ON 5
 - 149) NEWSWATCH
 - 150) WYNNY NEWS
 - 151) NEWSLINE
 - 152) TV5 NEWS
 - 153) LE 9 VOUS INFORME
 - 154) ICI MONTRÉAL
 - 155) PULSE
 - 156) LE 13 VOUS INFORME
 - 157) PASSE-PARTOUT
 - 158) DIFF'RENT STROKES
 - 159) THE MACNEIL/LEHRER NEWSHOUR
 - 160) LES JOURS HEUREUX
 - 161) LES PRODUCTEURS
 - 162) CRYSTAL GAYLE IN CONCERT
 - 163) LES NOUVELLES RÉGIONALES
 - 164) ARTS ET SPECTACLES
 - 165) CARSON'S COMEDY CLASSICS
 - 166) MCGOWAN'S WORLD
 - 167) AVIS DE RECHERCHE
 - 168) NBC NIGHTLY NEWS
 - 169) ABC WORLD NEWS TONIGHT
 - 170) CASSE-TÊTE
 - 171) TÉLÉSERVISE
 - 172) DES CHIFFRES ET DES LETTRES
 - 173) GÉNIES EN HERBE
 - 174) CBS NEWS
 - 175) ÉPOPEE ROCK
 - 176) REMOURIC avec Francis Loraux, Dominic Philie, Thomas Gratton et Suzanne Bouchard.
 - 177) Bouboule doit expliquer sa disparition mystérieuse.
 - 178) THE WORLD TODAY
- 18h00**
 - 179) LE TEMPS D'UNE PAIX
 - 180) THE NIGHTLY NEWS TONIGHT
 - 181) CURATEUR PUBLIQUE. Anim. Louis-Paul Allard.
 - 182) GILLET... PURE LAINE
 - 183) THE NIGHTLY BUSINESS REPORT
 - 184) AUJOURD'HUI LA VIE AU NOM DES FEMMES: GEORGE SAND. — Née Aurora Dupin (1804-1876), George Sand fut un écrivain très fécond. Influencée par Lamartine et le philosophe Pierre Leroux, elle publia des romans d'inspiration socialiste. (1h.)
 - 185) THE RIVER
 - 186) TIRAGE "LA QUOTIDIENNE"
 - 187) CARRE
 - 188) PAUL, MARIE ET LES ENFANTS
 - 189) Avec Jacques Thibault, Carole Châtel et Monica Verge. — Geneviève n'a pas donné signe de vie depuis vingt-quatre heures. Elle a décidé qu'elle n'avait pas de compte à rendre à personne.
 - 190) THE PRICE IS RIGHT
 - 191) LE HOCKEY TYVA
 - 192) En direct du Forum de Montréal, les Canadiens reçoivent les Nordiques de Québec. Anim.: Pierre Trudel et Michel Beaudry. Comm.: Bertrand Raymond. Descripteur: Jean Arél. (3h, appr.)
 - 193) SKI BASE
 - 194) MARY
 - 195) Avec Mary Tyler Moore.
 - 196) THIS WEEK IN COUNTRY MUSIC
 - 197) CHEERS
 - 198) Avec Ted Danson et Shelley Long.
 - 199) CARSON'S COMEDY CLASSICS
 - 200) MCGOWAN'S WORLD
 - 201) AVIS DE RECHERCHE
 - 202) NBC NIGHTLY NEWS
 - 203) ABC WORLD NEWS TONIGHT
 - 204) CASSE-TÊTE
 - 205) TÉLÉSERVISE
 - 206) DES CHIFFRES ET DES LETTRES
 - 207) GÉNIES EN HERBE
 - 208) CBS NEWS
 - 209) ÉPOPEE ROCK
 - 210) REMOURIC avec Francis Loraux, Dominic Philie, Thomas Gratton et Suzanne Bouchard.
 - 211) Bouboule doit expliquer sa disparition mystérieuse.
 - 212) THE WORLD TODAY
- 19h00**
 - 213) GÉNIES EN HERBE